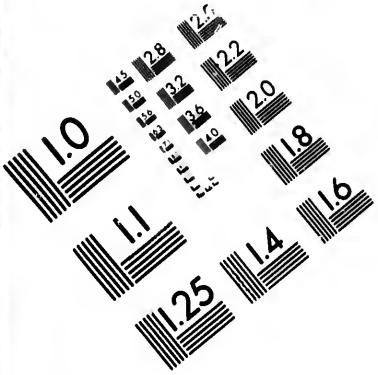

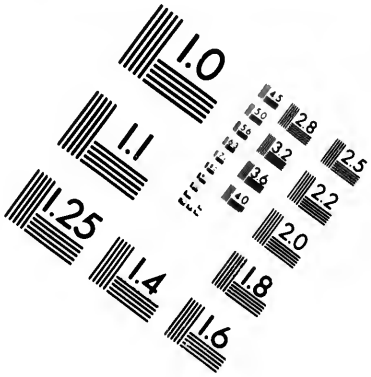

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

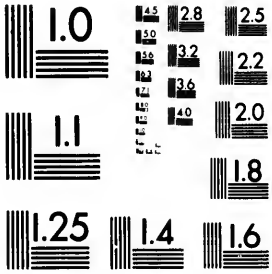

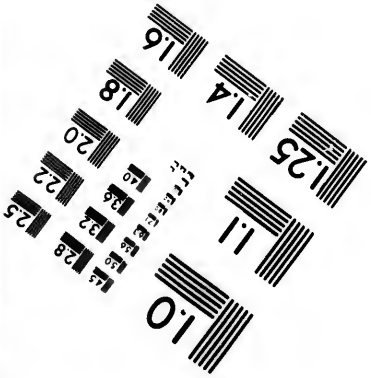

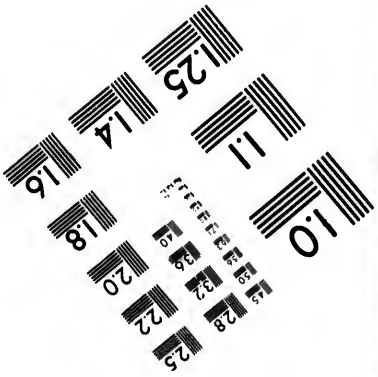

Can

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couvertures de couleur
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/ Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)
- [ ] Additional comments/ Commentaires supplémentaires
- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Coloured plates/ Planches en couleur
- [x] Show through/ Transparence
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Plates missing/ Des planches manquent
- [ ] Additional comments/ Commentaires supplémentaires
- [ ] Pagination incorrect/ Erreurs de pagination
- [ ] Pages missing/ Des pages manquent
- [ ] Maps missing/ Des cartes géographiques manquent

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

National Library of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

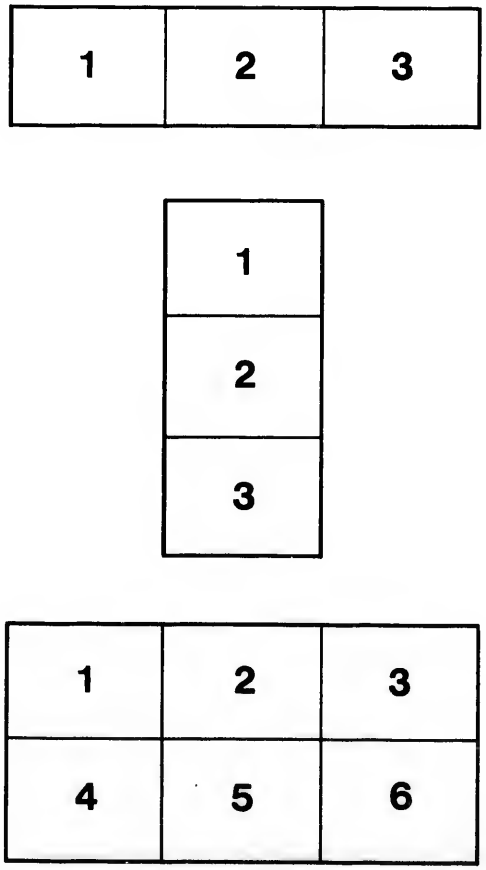

CAN
PAM
F
Flynn, Edmund J.

LE

GOUVERNEMENT

PROVINCIAL

DEVANT L'OPINION

DISCOURS PROGRAMME

Prononcé le 6 septembre 1896, à Saint-Jean-Port-Joli

PAR

L'HONORABLE M. FLYNN
PREMIER MINISTRE

QUÉBEC
IMPRIMERIE GÉNÉRALE
Rue du Fort, No 8

1897

LE

GOUVERNEMENT

PROVINCIAL

DEVANT L'OPINION

DISCOURS-PROGRAMME

Prononcé le 6 septembre 1896, à Saint-Jean-Port-Joli

PAR

L'HONORABLE M. FLYNN

PREMIER MINISTRE

QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE

Rue du Fort, N° 8

1897

AU LECTEUR

Nous prenons la liberté de remettre sous les yeux du public le discours-programme prononcé par le premier ministre, l'hon. M. Flynn à Saint-Jean Port-Joli, le 6 septembre 1896.

En lisant ces quelques pages le public pourra juger par lui-même si les évènements qui se sont passés depuis, la création du département de la colonisation, la conversion de la dette, l'encouragement à l'éducation, la loi du homestead qui rend le colon maître chez lui, la conversion des subsides aux chemins de fer, l'abolition de la taxe, etc, prouvent suffisamment que le chef du gouvernement a rempli ses promesses et s'il est digne de confiance pour l'avenir.

DISCOURS-PROGRAMME

DE

L'HON. M. FLYNN

Prononcé le 6 septembre 1896, à St-Jean-Port-Joli

M. le Président,

Messieurs,

Je vous remercie de l'aimable adresse que vous avez eu la bonté de me présenter et des bons sentiments que vous nous exprimez. Vous faites allusion à un incident de ma vie passée qui évoque toujours de bien doux souvenirs. Je ne sais pas qui a pu me dérober ainsi un secret que je me réservais le plaisir de vous communiquer moi-même. En effet, c'est dans votre paroisse qu'en 1875, j'eus l'honneur et le bonheur de venir faire mon voyage de noces.

Ma compagne et moi, nous étions alors enchantés de Saint-Jean-Port-Joli, et aujourd'hui, j'éprouve encore un plaisir bien grand à me trouver au milieu de vous. C'est ici que j'ai voulu venir ouvrir la campagne qui devra se continuer dans d'autres parties de la province jusqu'après les prochaines élections générales. Et il me semble que je ne pouvais

mieux choisir. Saint-Jean-Port-Joli ! quel nom charmant ! Saint-Jean, d'abord : Saint-Jean était le disciple bien-aimé, et s'il avait un défaut, c'était d'avoir trop de cœur, trop d'amour. C'est par l'amour, moi aussi, que je veux convaincre les électeurs de cette province en faveur de la cause que mes collègues et moi nous représentons. Je ne viens pas devant vous pour soulever les haines ou les préjugés ou encore pour défendre et protéger une classe plutôt que l'autre ; je suis ici, comme je serai ailleurs, pour vous inviter à vous aimer les uns les autres, à vous entr'aider, pour vous demander de vous unir ensemble afin de travailler avec fruit au progrès de notre patrie commune, la province de Québec. J'espère que, dans le cours de mes remarques, il ne tombera de mes lèvres aucune parole de nature à blesser les susceptibilités d'un seul d'entre vous.

Je vous remercie aussi d'être restés en aussi grand nombre ou d'être venus d'aussi loin, malgré le mauvais temps, pour écouter les explications que nous avons à vous donner.

Vous avez peut-être cru que la température nous découragerait et vous vous demandez pourquoi nous sommes descendus. Nous sommes venus parce que l'assemblée était convoquée, nous sommes venus parceque connaissant la population du comté de l'Ilet, nous savions bien que la température n'était pas suffisante pour vaincre son courage, et nous avons voulu prouver par notre exactitude au rendez-vous qu'en tout temps les électeurs

peuvent compter sur nous et à plus forte raison lorsqu'il y a chose promise.

Maintenant, messieurs, vous pouvez peut-être vous demander aussi la raison de cette assemblée.

Pourquoi une assemblée politique aujourd'hui ? Il n'y a pas d'élection dans ce comté, les élections générales sont encore éloignées ; dans le cours ordinaire des choses plusieurs mois s'écouleront avant que le parlement expire, il reste encore une session à faire. Pourquoi donc une assemblée politique si tôt ? Je réponds : nous avons ici le gouvernement responsable, cela veut dire que nous sommes responsables aux chambres et en dernier ressort au peuple lui-même. Nous sommes obligés de rendre compte de notre conduite au Parlement en premier lieu, et en second et dernier lieu à l'électorat qui est le juge suprême. Nous sommes au pouvoir depuis quatre ans ; durant toute cette période nous avons joui de la confiance du Parlement qui s'est prononcé à maintes reprises, et cette confiance nous l'avons encore. Mais bientôt il nous faudra rencontrer le peuple, le grand jury de la nation, et il nous faudra aussi obtenir un verdict favorable.

Voilà pourquoi vous nous voyez ici, aujourd'hui, voilà pourquoi nous sommes venus vous expliquer notre conduite, voilà la raison de cette assemblée.

Le pouvoir.

Et, d'abord, messieurs, je crois que nous devons distinguer entre les gouvernements

passés et le gouvernement actuel, entre les administrations de Boucherville et Taillon, et celle qui existe depuis le 11 mai dernier, date à laquelle j'ai eu l'honneur d'être appelé, par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, à former un nouveau cabinet. Je parlerai d'abord des deux premiers gouvernements et ensuite je vous dirai un mot du gouvernement actuel, ce qu'il a déjà fait et ce qu'il se propose de faire encore pour le progrès de cette province de Québec ; car je comprends qu'un gouvernement doit être jugé sur ses actes et son programme. Cela ne veut pas dire cependant que je veuille me soustraire à certaines responsabilités. Le gouvernement passé, MM. Pelletier, Chapais et moi, nous en sommes responsables solidairement responsables au point de vue du parti, puisque nous avons le gouvernement par parti. Notre responsabilité ministérielle se rattache au gouvernement passé, nous sommes tenus de répondre des deux administrations passées. En un mot, nous sommes au pouvoir depuis quatre ans et demi. Qu'est-ce que c'est que le pouvoir ? Le pouvoir c'est l'exercice de l'autorité. Nous avons donc exercé l'autorité depuis quatre ans et demi ; car dans notre pays, le roi règne mais ne gouverne point ; ce sont les ministres qui gouvernent. Or le pouvoir, l'autorité, ne sont donnés à quelqu'un que pour le bien général et non pour le bien de quelques particuliers, de quelques favoris ; dans l'intérêt de tous et non pas dans l'intérêt du petit nombre pour permettre à quelqu'un de s'enrichir, de piller la fortune publique aux dépens des autres.

Comment juger un gouvernement ?

Mais d'après quelles règles doit-on juger un gouvernement ? Doit-on, parce qu'un gouvernement a fait tel acte qui n'est pas de son goût, doit-on condamner immédiatement ce gouvernement ? Non, messieurs, et je crois que, en y réfléchissant un instant, vous admettrez que c'est là un principe faux. Jugeriez-vous ainsi votre voisin ? Parce que votre voisin a un défaut quelconque,—et qui n'en a pas ?—oublieriez-vous toutes ses autres bonnes qualités pour le condamner à cause de ce défaut ? Non, j'ai trop confiance en votre esprit de justice, votre honnêteté et votre intelligence pour croire que vous agiriez ainsi. Eh bien, si vous trouvez qu'il est injuste d'en agir ainsi dans la vie privée, pourquoi feriez-vous autrement lorsqu'il s'agit d'un gouvernement ? Le gouvernement se compose de sept ministres. Aucun de ces sept ministres n'est parfait et, tous ensemble, nous ne sommes pas parfaits non plus, la perfection n'étant point de ce monde. Pour avoir un gouvernement parfait, il faudrait qu'il fut composé d'anges, et encore ce ne serait pas sûr, car les anges, en touchant cette terre perdraient de leur perfection. On a dit que le gouvernement le plus parfait était celui qui était le moins imparfait.

Prenant cette parole, vous comme base de votre jugement, et moi, comme base de mon argumentation, si je vous démontre que le gouvernement conservateur, de 1891 à 1896, a été le moins imparfait, mieux que cela, si je prouve que c'est le gouvernement qui a fait

non pas le moins de mal, mais le plus de bien, il me semble que j'aurai par là même acquis le droit de vous demander et de demander à la province de Québec, de prononcer un verdict favorable.

Ce que le gouvernement conservateur a fait

Ces règles posées, messieurs, je vous prie de suivre mes remarques attentivement. Qu'est-ce que les gouvernements de Boucherville et Taillon, car pratiquement c'est la même chose qu'est-ce que ces gouvernements ont fait pour la province ? Pour bien répondre à cette question, il faut en poser d'autres. Il faut d'abord savoir dans quel état ils ont pris les affaires provinciales. Ce point là bien établi, il sera ensuite plus facile de comprendre l'œuvre menée à bonne fin par le gouvernement conservateur. En d'autres termes nous aurons une idée plus exacte de son administration. Et s'il vous est démontré que ce gouvernement a bien administré vos affaires, ne sera-t-il pas juste que vous lui renouvelliez votre confiance. Si, au contraire, ce gouvernement a mal fait, vous serez libres de le condamner. Nous sommes encore tous vivants, nous qui, en 1893, avons reçu votre mandat de réparer les fautes du régime précédent et nous sommes prêts à accepter votre verdict. Je me figure en ce moment que j'expose ma cause à douze hommes intelligents, honnêtes et justes, formant un jury, et je vous assure que je n'ai aucune crainte sur mon sort. Ne craignez pas

que j'aie recours aux passions. Je viens parler à votre raison. Je veux faire une discussion calme, raisonnée, convaincu que c'est le meilleur moyen de démontrer la justice de notre cause.

Je n'aurai pas le temps de toucher à toutes les questions, et, d'ailleurs, mes collègues vous en parleront. Le 21 décembre 1891, le gouvernement conservateur était appelé à l'administration des affaires de la province. Trois mois plus tard, le peuple ratifiait ce changement par une majorité considérable, et il nous donnait en même temps mission de rétablir l'équilibre dans les finances, tout en travaillant à la prospérité générale. Le peuple, je crois, a eu raison, car, à cette époque malheureuse nos adversaires avaient conduit la province à deux doigts de sa ruine. Cela a été admis par tout le monde, et pour le prouver il n'est pas nécessaire d'évoquer de nouveau les scandales. Ce n'est pas non plus mon intention pour le moment. Je n'aime pas à réveiller des souvenirs désagréables pour certaines personnes et pour des morts. Des morts, on ne doit dire que du bien. Laissons les reposer en paix. J'aime mieux parler de ce qui existe, j'aime mieux parler de nos espérances pour l'avenir. Mais j'ajoute pour nos adversaires : ne nous provoquez pas, et ne vous plaignez pas que vous avez été maltraités par les commissions royales: car alors, sans même toucher aux commissions royales, nous aurions encore beaucoup à dire. Pour ma part, par exemple, je pourrais parler du département des Terres de la Couronne, où,

pendant trois ans, le char de l'Etat a été continuellement déraillé. Il m'a fallu autant de temps pour règler tous ces embarras et ces illégalités. C'était à peu près la même chose dans tous les autres départements. Nous avons trouvé une succession dans le désordre le plus complet. Or, vous savez que lorsqu'un curateur a une succession mal administrée veut tirer les choses au clair, vous savez, dis-je, quelles difficultés il rencontre et combien les affaires en souffrent pendant longtemps encore. Ca été la même chose pour les affaires de la province. Le règlement des difficultés crées par nos prédécesseurs a pris la plus grande partie de notre temps et dès lors il nous a été impossible de faire tout ce que nous aurions pu faire si les choses avaient été dans un meilleur état lorsque nous avons été appelés à nous en occuper.

Qui a dépensé le plus?

Ces remarques vous paraîtront peut-être un peu longues, mais j'ai cru qu'elles étaient nécessaires pour vous faire mieux comprendre ce qui va suivre. J'aborde maintenant la question financière. Une année financière ne compte pas du 1er janvier au 31 décembre; elle comprend la période entre le 1er juillet et le 30 juin suivant. Nous pouvons donc prendre comme point de comparaison l'année 1891-92, car le gouvernement Mercier en a contrôlé 6 mois, jusqu'au 21 décembre, et pour le reste nous avons été obligés de suivre les

crédits qu'il avait préparés. Nous comparerons aussi avec des années antérieures afin de rendre justice à nos adversaires. Prenons d'abord les dépenses ordinaires, c'est-à-dire les dépenses pour l'administration de la justice, l'éducation, etc. On ne comprend pas dans ces dépenses l'argent payé pour subsides aux chemins de fer, et autres dépenses extraordinaires. Ensuite nous examinerons les revenus ordinaires. Puis nous continuerons en comparant les dépenses générales, moins les dépenses pour subsides, les remboursements d'emprunts temporaires et nous terminerons en comparant les recettes générales. Les chiffres que je vais vous donner sont des chiffres exacts, préparés par un officier assermenté qui ne voudrait point tromper le public pour l'avantage d'un parti ou de l'autre.

Qui a fait le plus de dépenses contrôlables? Messieurs, je vous prie encore une fois de bien remarquer ces chiffres. En 1891 le gouverne-Mercier a dépensé $4,095,520.45. En 1892 il a porté les dépenses à la somme de $4,446,639.60. En 1896 les dépenses ont été réduites par le gouvernement conservateur à $3,981,703. Nous avons donc sauvé à la province $113,817.19 cts sur l'année 1891 et $464,936.34 sur 1892. Pourtant depuis cette date la population a augmenté, les besoins du service public ont augmenté aussi, comme, par exemple, l'administration de la justice. Eh bien! malgré tout cela le gouvernement conservateur dépense un demi million de moins que le gouvernement libéral. Mais il ne serait pas juste

de ne comparer que les dépenses, il faut aussi se rendre compte de l'argent perçu. Car un bon administrateur doit non seulement restreindre ses dépenses dans la mesure du possible mais aussi s'occuper du revenu. Voyons donc qui a été sous ce rapport le meilleur administrateur de vos biens. En 1891 le gouvernement Mercier n'a perçu que $3,457,144 32 et en 1892, $3,458,403.85 tandis qu'en 1896 le gouvernement conservateur a perçu $4,268,-392.15, soit $811,247,83 de plus que le gouvernement libéral en 1891 et $809,988.30 de plus que le gouvernement libéral en 1892. Il résulte donc de cette première comparaison que nous avons beaucoup moins dépensé et beaucoup plus reçu que nos adversaires. Mais je vois déjà l'objection que l'on va me faire. Vous avez taxé et c'est grâce à cette augmentation d'impôt que vous pouvez montrer une augmentation de recettes. Je veux immédiatement disposer de cette objection. En 1896 la taxe extraordinaire n'a rapporté que $444,856.-02. Or, notre excédent de recette sur nos adversaires étant de $811,247.83 il s'en suit clairement que, même sans le revenu de cette taxe extraordinaire, nous avons perçu $366,-391.81 de plus que nos adversaires en 1891 et $365, 132.28 de plus que nos adversaires en 1892. Comment avons-nous obtenu ce résultat? Nous avons fait fructifier le jardin que vous nous aviez confié. Sans pressurer les colons de bonne foi, ceux qui travaillent à l'expansion de la colonisation et à l'augmentation de la richesse nationale, nous avons

fait payer ceux qui étaient capables de payer, comme les riches propriétaires de limites à bois Mais, me direz-vous, si vous avez moins dépensé et si vous avez plus reçu d'argent qu'en avez-vous fait ? Voici le problème : en 1891 et en 1892 le budget ordinaire de la province se soldait par des déficits de $638,376.13 et de $988,235.75, le coffre était vide, il n'y avait plus d'argent dans le trésor. Les finances étaient dans un désordre complet, cela ne pouvait durer, il nous fallait remettre tout en équilibre et voilà ce à quoi nos surplus ont servi. Prenons maintenant les dépenses générales. La comparaison entre nos adversaires et nous vous démontrera encore plus clairement la différence en notre faveur. Dans ces dépenses ne sont pas compris les subsides aux chemins de fer, l'argent payé pour le chemin de fer du Nord et pour les remboursements d'emprunts temporaires.

En 1891 les dépenses générales du gouvernement Mercier ont été de $5,195,049.43 et en 1892 elles ont été de 5,236,768.62. En 1896 les dépenses générales du gouvernement conservateur n'ont été que de $4,355,750.12. C'est-à-dire que sur ce chapitre nous avons dépensé $839,299 31 de moins que le gouvernement libéral en 1891 et $881,018, de moins que le gouvernement libéral en 1892.

Près d'un million messieurs : la différence vaut-elle la peine que vous réfléchissiez avant de songer à remettre l'administration de vos affaires entre les mains du parti libéral. Com-

parons les recettes générales maintenant. Ces recettes ne comprennent pas les emprunts temporaires et la vente des débentures.

En 1891 les recettes générales du gouvernement Mercier n'ont été que de $3,750,813.34 et en 1892 elles n'ont été que de $3,494,117.60, tandis qu'en 1896 les recettes générales du gouvernement conservateur ont été de $4,299-340.41 soit $548,527.07 de plus que le gouvernement libéral en 1892.

Ces chiffres vous démontrent encore messieurs que dans le budget général de la province de Québec le gouvernement Mercier était en déficit de $1,444,235.69 en 1891 et de $1,742,851.02 en 1892. C'est autant d'argent qu'il manquait dans le trésor provincial et qu'il nous a fallu remettre pour rétablir l'équilibre dans les finances. Cet équilibre, grâce au concours généreux que nous avons reçu de nos amis dans la chambre et au dehors, nous l'avons pratiquement rétabli. Nous avons cette année un surplus de $286,000 dans le budget ordinaire et dans le budget général l'équilibre existe puisque malgré l'état de chose déplorable que nous avons eu à réparer le déficit n'est que $56,000 au lieu de $1,700,-000 en chiffres ronds qu'il était sous le gouvernement libéral.

Voilà donc le résultat de notre administration. Je ne crains pas de le soumettre à tous les esprits impartiaux et d'attendre leur verdict avec confiance.

Je pourrais, si j'en avais le temps, parcourir tous les départements du service public et vous

montrer partout la même différence entre nos adversaires et nous. Qu'il suffise de vous dire un mot du département des Terres de la Couronne que je connais le mieux.

En 1891, les revenus étaient de $742,544.62 et en 1892 de $684,006.98. En 1896, sous le gouvernement conservateur, le revenu du même département a été de $1,045,310.19, soit $302,765.57 de plus qu'en 1892. Les dépenses ont-elles augmenté? Non, elles ont diminué. En 1891, les dépenses de ce département étaient de $287,875.00 et en 1896 elles n'étaient que de $179,683.98, soit $108,191.02 de moins qu'en 1891 et $96,779.09 qu'en 1892 C'est cent mille piastres de dépenses de moins que sous le gouvernement libéral et cela dans un seul département.

Ce sont là des faits éloquents que je pose devant le public et sur lesquels je ne crains pas la contradiction.

Politique agricole

Mais est-ce là tout ce que le gouvernement conservateur a fait? C'est une partie importante de son œuvre, ce n'est pas la seule. Il en a une autre qui restera éternellement à son honneur et que nos adversaires mêmes, ceux qui sont de bonne foi, reconnaissent hautement. Le gouvernement conservateur a fait plus qu'aucun autre pour l'agriculture. Il n'a pas fait cela sans l'aide et le concours du peuple, mais il a compris mieux que tout autre que nos efforts aujourd'hui doivent ten-

dre vers le progrès de l'agriculture qui est la seule richesse durable d'un pays. Vous savez ce que nous avons fait sous ce rapport et je n'ai pas besoin d'être bien long sur ce sujet. Vous savez que nous avons travaillé à améliorer les routes de colonisation, vous savez que nous avons crée des écoles d'agriculture perfectionnée, vous savez que nous avons favorisé l'enseignement agricole de toutes nos forces, vous savez que nous avons encouragé l'établissement des beurreries et fromageries qui, tout en allégeant le travail de la ferme à la maison, a répandu à vos foyers une plus grande aisance, vous savez enfin que nous avons travaillé sans cesse à relever dans l'esprit public la noblesse de votre profession. Cultivateurs de la province de Québec, vous avez aujourd'hui un gouvernement qui s'occupe de vous, de vos intérêts, et qui cherche par tous les moyens possibles à rendre votre profession agréable et payante afin de retenir ici tous les enfants de la belle province de Québec. J'ai été moi-même témoin il y a quelques jours d'un de ces congrès agricoles et j'ai été enchanté de voir combien notre politique a produit d'heureux résultats. N'aurions-nous fait que cela de bien qu'il me semble que nous aurions déjà mérité votre confiance. A plus forte raison lorsque nous pouvons démontrer que nous avons remis vos finances en ordre, à plus forte raison, dis-je, devons-nous compter sur votre généreux concours.

Aussi, messieurs, si vous remarquez le langage de nos adversaires, ils ne nous reprochent

pas d'avoir trop dépensé ou de vous avoir négligé. M. Marchand, comme vous le savez, a commencé sa campagne électorale dans la Gaspésie. Un petit oiseau présent à l'assemblée m'a rapporté la nouvelle que le chef de l'opposition nous reproche surtout d'avoir taxé et d'avoir emprunté. Le temps passe, et je ne veux pas vous retenir trop longtemps. Mais permettez-moi de donner deux réponses qui me paraissent péremptoires. Le gouvernement de Boucherville, en effet, a imposé des taxes. Est-ce par plaisir? Nos adversaires parcourent la province en répétant qu'un conservateur est un taxeux de nature, et, le mot lancé, il fait son chemin. Eh bien! messieurs, suivez mon raisonnement, et vous allez voir s'il était possible d'adopter une autre politique.

Le trésor était vide, et, cependant, il fallait continuer à gouverner. La famille grandissait toujours, et ses besoins augmentaient. Où prendre l'argent pour subvenir à ses besoins? Nous aurions pu faire comme nos prédécesseurs, nous aurions pu continuer à emprunter et à dépenser, nous aurions pu vivre, jouir et nous amuser encore quelque temps, mais alors nous aurions fait comme les prodigues, nous aurions brûlé la chandelle par les deux bouts. Nous aviez-vous mis au pouvoir pour cela? Est-ce la mission que vous nous aviez donnée le 8 mars 1892? Non. Vous nous aviez donné mission de rétablir l'ordre là où était le désordre, et nous avons pris les moyens de répondre à votre mandat.

Nous avons passé une loi créant certains revenus nouveaux, mais nous les avons prélevés aussi légers que possible sur ceux qui étaient le moins capables de les payer. Puis aussitôt que nous avons pu nous en dispenser, nous les avons réduits, et, maintenant que nous avons réussi à équilibrer nos finances, nous allons les abolir complètement, comme j'aurai l'honneur de vous l'annoncer dans un instant.

Un autre gouvernement, M. Marchand, par exemple, aurait-il pu gouverner autrement? Non, et je vous le démontrerai tout à l'heure par les paroles mêmes de l'hon. M. Marchand.

On ajoute : mais, non seulement vous avez taxé, vous avez emprunté aussi. Oui et non. Je nie que nous ayons emprunté pour payer nos dettes. Nous avons emprunté pour donner effet à une loi passée par M. Mercier, en 1890, la fameuse loi des dix millions. Or, cette loi, passée le 27 décembre 1890, par le gouvernemeut Mercier, déclarait que le crédit de la province était engagé pour 3 millions de subsides aux chemins de fer votés en 1887, et 4 autres millions en 1888, ce qui fait déjà 7 millions. En tout la loi de l'emprunt déclarait que la province avait une dette flottante de 10,862,353.86. Et que d'autres choses encore dont la loi ne parlait pas? Nous n'étions pas responables de ces engagements, mais pouvions-nous les répudier? Non, il fallait leur faire honneur pour maintenir la bonne réputation de la province de Québec. Il arrive quelquefois qu'une administration municipale extravagante est chassée du pouvoir et remplacée

par une autre. L'administration est changée, mais les dettes restent, et il faut les payer. Si l'on se met à plaider avec les créanciers, les réclamations de ceux-ci sont maintenues par les tribunaux, et la municipalité se trouve obligée de payer capital et frais. S'il en est ainsi pour un conseil municipal, pourquoi en serait-il autrement, lorsqu'il s'agit du gouvernement, qui représente l'honneur de la province de Québec? Donc, il fallait payer, et c'est ici que les paroles de M. Marchand trouvent leur place :

« Une ère de prodigalité administrative avait régné dans la province pendant une période de vingt années, créant des déficits annuels, occasionnant de nombreux emprunts et chargeant notre crédit d'un passif énorme.

« L'opinion publique, alarmée de cet état de choses signifia à ses délégués par le vote imposant du 8 mars 1892, de couper court à toutes dépenses superflues et de rétablir, par la plus sévère économie, l'équilibre du budget.

« Je me suis, avec mes amis de la gauche, incliné devant le mandat populaire, et dès la première occasion qui s'est offerte nous nous sommes montrés prêts, comme l'indiquent les paroles que je viens de citer, à coopérer avec le gouvernement dans la tâche difficile qui lui était imposée

« Nous avons différé, il est vrai, sur les moyens à prendre, pour arriver au résultat désiré, mais je concède cordialement à mes adversaires comme je réclame pour moi, le mérite et le bénéfice de bonnes intentions.»

Remarquez bien, messieurs : M. Marchand blâme la prodigalité des gouvernements antérieurs, sans excepter le gouvernement Mercier. Puis il admet l'importance du verdict de 1892, comme découlant de cette ère de prodigalités. En d'autres termes, c'est admettre que ce verdict est juste. M. Marchand prétend que malgré ce qui a déjà été fait jusque là, l'équilibre n'est pas encore rétabli. Eh bien, si malgré tous ces efforts l'équilibre n'était pas encore rétabli, quels moyens restaient-ils à notre disposition ? Il nous restait la loi, la loi seule et nous avons dû y avoir recours. Notre position se trouve donc justifiée par les paroles mêmes du chef de l'opposition.

Eh bien, malgré cela, les libéraux veulent que le verdict rendu par le peuple en 1892 soit cassé aux prochaines élections provinciales. Ils ont déjà commencé leur campagne à cette fin. Pour quelle raison ? Nous aurions, disent-ils, obtenu ce verdict sous de faux prétextes, nous aurions porté de fausses accusations enfin nous aurions eu recours à la persécution. L'on veut absolument poser au martyr. Si cette accusation de nos adversaires était fondée, elle serait bien grave en effet. Mais je prétends qu'en 1892 nous vous avons soumis des faits exacts, sur lesquels vous avez prononcé votre jugement. Ce qui a été prouvé par la suite démontre clairement que nous avons eu raison et que votre jugement était bien fondé. On se plaint des commissoins royales. Que nos adversaires ne nous forcent pas d'entrer sur ce terrain de nouveau.

Nous ne le ferons pas de nous mêmes mais s'il faut nous justifier encore une fois, nous le ferons résolument, et, sans parler des commissions royales, nous aurons encore d'autres détails non moins regrettables à vous raconter. Je pourrai vous dire par exemple, qu'en arrivant au département des Terres j'ai découvert $91,000 qui avaient été subrepticement enlevées. J'espère que l'on me comprendra et que par respect pour ceux qui ne sont plus on ne me forcera pas à en dire davantage. Votre verdict, je le répète, est final et il ne doit pas être changé sans de graves raisons. Je crois vous avoir démontré que ces raisons n'existent pas pour le passé : le mandat que vous nous aviez confié a été rempli à la lettre.

Maintenant, je crois nécessaire de vous dire un mot du présent et de nos espérances pour l'avenir.

Depuis 4 mois que j'ai l'honneur de présider le gouvernement actuel nous avons administré avec diligence et prudence. Nous nous sommes efforcés de régler les affaires prudemment mais sans retard et je crois que nous avons réussi. Nous devons être jugés sur nos actes et notre programme. Tout gouvernement nouveau a droit au *fair play* comme on dit en anglais et nous ne demandons pas autre chose. Mais avant de vous donner notre programme, laissez-moi répondre à un argument bien captieux de nos adversaires. A les entandre, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas être maintenus au pouvoir parce que le gouvernement fédéral a été défait. Ottawa

n'est pas Québec. Ce ne sont ni les mêmes hommes ni la même politique et l'un peut être défait et l'autre maintenu. Autrement il faudrait croire que l'électorat de la province de Québec n'est pas assez intelligent pour distinguer entre les deux gouvernements, entre les deux politiques. C'est la prétention de nos adversaires. Moi qui connais les électeurs de cette province comme étant ceux qui jugent le mieux les questions politiques dans toute la Puissance, je repousse cette accusation et je suis certain que la majorité de l'électorat interprètera les choses de cette façon. Renverser le gouvernement de Québec parce que celui d'Ottawa a été défait serait voter d'instinct. La province de Québec ne votera pas d'instinct, elle votera avec intelligence et je ne crains pas son jugement.

Nos adversaires ont tant hâte d'être au pouvoir qu'ils ont déjà commencé la distribution des portefeuilles. Ils ne comptent pas assez avec le peuple, ils seront trompés. La province de Québec qui a passé à deux doigts de sa ruine ne voudra pas mettre de nouveau ses institutions en danger. Encore une fois je repousse cet argument comme injurieux pour le peuple de cette province. Jamais je ne croirai que la province est prête à se jeter une seconde fois dans les bras de ceux qui l'ont presque étouffée.

J'arrive enfin au programme du gouvernement actuel.

J'ai résolu, immédiatement après la formation, le 11 mai dernier, du nouveau Cabinet

dont j'ai l'honneur d'être le chef, de faire connaître publiquement les principes d'après lesquels nous entendions administrer les affaires de la Province, mais, vu qu'à cette date les élections fédérales absorbaient toute l'attention publique j'ai cru devoir attendre un moment plus opportun, quand l'attention des électeurs de la Province pourrait se porter plus facilement vers les affaires provinciales. Je profite donc de la présente occcasion pour donner suite à cette résolution en faisant l'exposé suivant :

Inutile de déclarer qu'il faut conserver intacts et, comme un dépôt sacré, LES RÈGLES ET LES USAGES CONSTITUTIONNELS, les saines traditions de gouvernement et les institutions établies ; c'est dire en d'autres termes, que j'entends que notre administration provinciale soit conduite d'après des principes d'ordre, de stabilité et de justice.

Education.

L'éducation étant le plus grand bienfait dont un gouvernement puisse doter un peuple, je me propose d'aider dans une plus large mesure cette noble cause. Ainsi je reconnais qu'il faut accorder une plus forte somme pour l'instruction primaire, dans les municipalités pauvres et pour l'avantage des classes ouvrières dans nos villes. Il faut aussi venir au secours des instituteurs et des institutrices, dont la plupart ne reçoivent pas une rémunération suffisante pour les services qu'ils rendent, et,

enfin, il faut favoriser de toutes les manières possibles l'instruction publique dans notre province. Ce n'est pas à dire que notre système scolaire soit défectueux ni que nos institutions d'enseignement laissent à désirer : loin de là, je crois que, au point de vue de l'éducation, et surtout de l'éducation supérieure, il serait difficile de trouver un pays qui offre plus d'avantages que la Province de Québec ; mais ce que nous voulons c'est que le gouvernement, par une coopération plus active et plus généreuse, dans les limites de ses ressources, donne à l'éducation la plus grande expansion possible.

Agriculture et Colonisation.

La politique agricole,inaugurée déjà depuis plusieurs années et qui a donné jusqu'ici des résultats satisfaisants, continuera d'être l'objet de notre sollicitude particulière.

La colonisation, si chère à ceux qui désirent voir notre population jouir des immenses avantages qu'offre la culture de la terre, recevra plus d'encouragement et sera dirigée de manière à donner les meilleurs résultats, car il importe de travailler avec efficacité au développement de ces parties du pays où les besoins sont les plus urgents et où l'intérêt public exige que l'aide bienfaisante du gouvernement vienne seconder les efforts des colons.

Ressources Forestières, etc.

La question du développement des ressources multiples de la Province, notamment les

ressources forestières, minières et autres, recevra une attention spéciale. Les travaux déjà commencés par moi, pendant les quatre ans et demi que j'ai présidé au Département des Terres de la Couronne, seront continués sous la direction de mon habile successeur. Ces travaux entrepris en vue d'accroître le revenu, tout en conservant pour l'avenir notre domaine national, ont eu pour effet, cette année, d'augmenter d'une manière notable les recettes de ce département, lesquelles ont atteint le chiffre de plus d'un million de piastres (i. e. $1, 045,310.00), pour l'année fiscale terminée le 30 juin dernier

Le Service Civil.

Le service civil, facteur si puissant dans le bon gouvernement d'un pays, devra être l'objet d'une étude spéciale et de toutes les réformes que les circonstances nous permettront d'introduire. Ici se présente une question délicate et difficile puisqu'il s'agit d'un état de choses établi depuis des années et que l'on ne pourrait pas faire disparaitre d'un trait de plume sans de graves inconvénients et même, dans une certaine mesure, sans injustice ; mais à défaut d'une transformation radicale, toutes les réformes partielles, au point de vue de l'efficacité du service et de l'économie bien entendue, pourront être faites. Je reconnais que dans la nomination à des emplois dans le service civil, de même que dans le choix des personnes qui doivent servir l'Etat d'une ma-

nière générale, le mérite doit être la considération principale, et je répudie complètement l'idée de considérer le gouvernement comme une institution de charité ou de bienfaisance, dans laquelle il faut recevoir toutes les personnes sans emploi, soit à cause de leur infirmité, soit pour d'autres raisons. J'estime que pour servir l'Etat il faut la compétence envisagée au point de vue physique, moral et intellectuel. Il n'y a aucun doute qu'un serviteur public capable et dévoué—et nous en avons un bon nombre réunissant ces conditions—peut rendre au pays à lui seul de plus grands services qu'une douzaine d'employés peu compétents, ou dépourvus des qualités voulues.

(Ici, le premier ministre fait remarquer avec quel sans gêne on s'adresse au gouvernement pour avoir des places. Tous ceux que la maladie rend incapables de travailler autrement viennent trouver les ministres pour obtenir un emploi. On comprendra qu'il est impossible d'accéder à ces requêtes dans l'intérêt même de la province. Il y a quelque temps, un homme se présente auprès du ministre, demandant un emploi. Il était tellement paralysé qu'il avait peine à parler. Ce sont là des abus auxquels il faut résister.)

Réorganisation des Départements.

La réorganisation de tous les départements de manière à assigner à chaque ministre une part de besogne plus égale, s'impose et devra être réalisée par un projet de loi à la prochai-

ne session. Ainsi, certains départements, comme celui des Terres de la Couronne donnent beaucoup trop de besogne tandis que d'autres donnent relativement peu à faire aux ministres qui en sont chargés.

Les chemins de fer.

La politique de schemins de fer, qui a pu être critiquée bien des fois mais qui a toujours eu pour effet de doter notre province de magnifiques voies de communication et de favoriser le développement du pays ne peut pas être complètement mise de côté, car une politique absolument stationnaire aurait l'effet d'arrêter notre province dans la voie du progrès. D'ailleurs, une politique stationnaire signifierait la répudiation des engagements qui découlent des lois existantes. Il faut donc distinguer entre une politique qui reconnait ces engagements et celle qui ouvrirait la porte toute grande à de nouvelles subventions. Il est évident que la Province qui à déjà fait d'énormes sacrifices pour les entreprises de voies ferrées et qui apprécie toute l'importance d'une politique sage dans les circonstances demande de nous que nous marchions sous ce rapport dans une voie sûre et prudente et que nous ne fassions rien qui puisse nuire au crédit public.

Les finances.

La question financière, qui a été l'objet de l'attention et des efforts du gouvernement de

mes deux prédécesseurs immédiats, l'hon. M. de Boucherville et l'hon. M. Taillon, n'offre rien maintenant qui doive alarmer. L'année expirée se solde par un surplus pour le budget ordinaire, et il est incontestable que, par une perception judicieuse des arrérages considérables dûs au gouvernement et par la mise à profit, au point de vue du revenu, de diverses ressources que possède notre province, telles que, par exemple, les territoires de chasse, les droits de pêche, les bois et forêts, les mines etc, les recettes totales annuelles peuvent être augmentées de manière à donner au gouvernement les moyens d'aider davantage, comme je me propose de le faire, l'éducation, la colonisation et l'agriculture.

La taxe.

La taxe sur les transferts peut être abolie et devra l'être par une loi à la prochaine sessione

(Nos adversaires vont sans doute vous dir que ces promesses ne valent rien, que nous allons réimposer les taxes aussitôt. Il n'ont pas le droit de nous accuser ainsi. En prélevant ces impôts, nous avons immédiatement déclaré qu'ils seraient abolis au fur et à mesure que nous pourrions nous en dispenser et nos actes sont là pour démontrer que nous avons tenu parole. Nous avons d'abord diminué les taxes sur le Commerce, puis nous les avons abolies complètement à la dernière session. Il reste encore la taxe sur les transferts de propriété et je viens vous donner l'assurance qu'elle sera abolie, elle aussi, à la prochaine session.)

Revenu des Provinces.

Acte Britannique de l'Amérique du Nord.

Nous ne perdons pas de vue la question déjà soulevée à différentes reprises et sous divers gouvernements d'une plus juste répartition des moyens de revenu mis à la disposition des provinces par l'Acte de l'Amérique du Nord. Il me parait incontestable que les provinces n'ont pas leur part légitime du revenu et que l'état de choses qui existait dans l'esprit des pères de la Confédération a été complètement transformé depuis. Ainsi les dépenses considérables encourues par la Province de Québec pour les entreprises de voies ferrées, pour le développement de la colonisation et de l'agriculture, tout en augmentant les richesses de la Province, ont tourné surtout au profit du gouvernement du Canada et du trésor fedéral. En effet, le gouvernement du Canada perçoit tous les droits de douane et d'accise et le gouvernement de Québec ne peut percevoir que des impots directs. D'un autre côté, il ne faut pas oublier qu'il y a des dépenses qui tendent généralement à augmenter en proportion de l'accroissement de la population, notamment, celles de l'administration de la justice. Nous avons donc l'intention bien arrêtée de faire valoir, en usant de tous les moyens constitutionnels, ces justes droits de la Province et d'obtenir, si possible, sous le plus court délai, une solution satisfaisante.

(Je suppose que lorsque ce programme sera publié nos adversaires nous accuseront de vo-

ler quelque chose au programme de M. Mercier. Si c'est quelque chose de bon, il n'y a pas grand mal. Mais il n'y a pas de vol. Ce sont les conservateurs qui, les premiers, ont travaillé à faire augmenter le subside aux provinces.

Le gouvernement Chapleau d'abord, puis celui de M. Mousseau et celui de M. Ross, ont passé des résolutions dans ce sens. M. Mercier est venu ensuite et il n'a fait que donner une forme plus développée à la même idée dans sa conférence qui a coûté plus de $10,000 à la province. Lorsque nous avons discuté les résolutions de cette conférence, nous n'avons rien dit contre celle-là, car c'était notre politique. Trois des premiers ministres qui ont voté ces résolutions font partie du gouvernement Laurier et je suis sûr qu'ils n'oseront pas nous refuser ce que nous nous proposons de leur demander.)

Voilà en quelques mots les grandes lignes de la politique que j'entends suivre, avec la coopération de mes honorables collègues dans le gouvernement. Au fur et à mesure que je serai appelé à m'adresser au public de cette province, j'aurai l'occasion de développer davantage ma pensée sur ces différents points. Je comprends l'importance qu'il y a pour notre administration d'avoir le concours généreux et loyal, non seulement des personnes qui appartiennent au grand parti conservateur, mais même de tous les citoyens bien pensants de ce pays sans distinction de parti. Aussi, je les invite tous à nous donner leur cordial appui,

ou, du moins, cet essai loyal (fair trial) que tout nouveau gouvernement régulièrement établi a le droit constitutionnellement de recevoir. Je désire l'union et la bonne entente entre les éléments divers de notre population, car c'est par ce moyen surtout que notre province pourra plus rapidement et plus sûrement avancer dans la voie du progrès et de la véritable civilisation.

Je termine, messieurs, comme j'ai commencé. J'en appelle à votre esprit d'union fraternelle, à votre bonne volonté pour nous aider à continuer l'œuvre que nous avons commencée. Nous sommes tous membres d'une même famille et nons devons travailler ensemble au progrès de notre belle patrie.

Je vous ai dit franchement ce que nous avons fait et ce que nous nous proposons de faire encore. On viendra vous faire croire que ce sont des promesses mensongères. Notre passé est là pour répondre de notre avenir et si notre passé ne suffisait pas, vous avez un acte écrit et signé comme garantie de notre sincérité et de notre loyauté.

Ne regardez ni les hommes ni les noms. C'est la cause que vous devez défendre, c'est le drapeau que vous devez suivre. Pour le moment nous représentons la cause et nous tenons le drapeau. La cause nous l'avons servie fidèlement, le drapeau nous l'avons maintenu fermement. Et si nous sommes à ce poste aujourd'hui, c'est parce que nous avons labouré, c'est parce que nous avons semé. Vous avez voulu que nous fussions

aussi les moissonneurs. Nous avons pris soin de la récolte et nous pouvons vous montrer aujourd'hui une épargne considérable dans la caisse de la province.
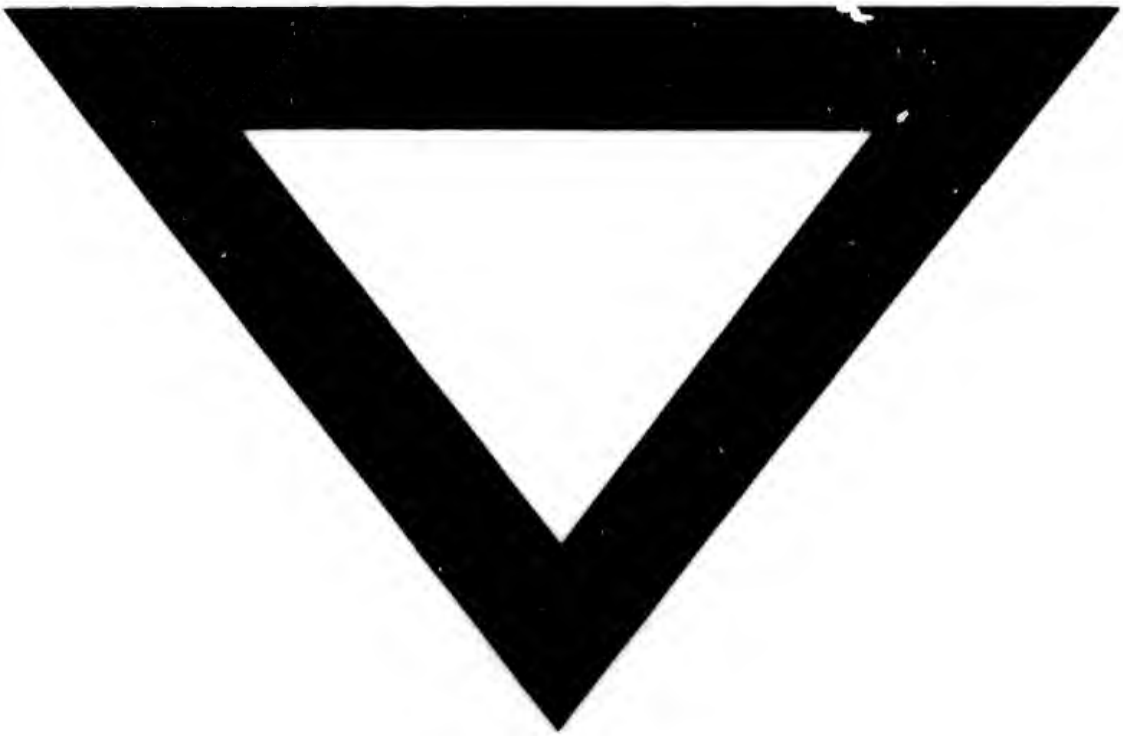
On vous dira peut-être, on l'a déjà dit : n'écoutez point cet homme là, c'est un irlandais, qui n'a rien de commun avec nous. Je suis canadien comme vous, messieurs. J'aime notre belle province de Québec. Je la veux grande et prospère pour le bien et le bonheur de toute la famille. J'ai mis à son service tout ce que la Providence m'a donné de talents et d'energie. Je suis de ceux qui ont travaillé à la remettre dans la voie de la prospérité et je veux la faire grandir davantage. Soyez avec nous, aidez-nous, et vous verrez que dans toutes les questions religieuses et nationales j'ai un cœur qui bat à l'unisson du vôtre.